

# MAIRIE DE DOISSAT 24170

## CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 7 Juillet 2023

Ouverture de la séance à 18h02 par M. Bruno LALLIER, Maire

**Présents** : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE.

Excusés : Frédéric LASSIGNARDIE, Lionel BOISSY (arrivée tardive suite empêchement de dernière minute).

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2023**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibération Subvention Lycée Pré de Cordy**

Afin de financer un voyage pédagogique d'une élève de la commune, le lycée Pré de Cordy sollicite une subvention de la commune.

Monsieur le Maire propose la somme de 50,00 € qui est approuvée à l'unanimité (9 voix Pour)

#### **Délibération Facture Comité des fêtes**

Le Comité des Fêtes APARD ayant acheté des matériaux et produits pour la réalisation des jardinières communales désormais installées devant la mairie, celui-ci a facturé la commune pour un montant de 213,60 € TTC. A la demande de la Trésorerie, il est néanmoins nécessaire qu'une délibération soit prise pour permettre à la commune de régler la facture au Comité des Fêtes.

Le Conseil vote cette délibération à l'unanimité.

#### **Délibération pour la Non-augmentation des loyers des logements communaux**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des logements communaux cette année.

Le Conseil vote cette délibération à l'unanimité

#### **Délibération Ratios**

### **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le

# MAIRIE DE DOISSAT

## 24170

taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du Comité Technique en date du 16 juin 2023

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Vote à l'unanimité

### **Délibération Suppression et Création de poste**

Pour donner suite à son examen réussi brillamment par la secrétaire de mairie, il est nécessaire de

- Supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (9h/35h)
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (9h/35h)

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité

### **Divers**

#### **Office 365 et Bureau Virtuel**

A la demande du maire, l'Agence Technique Départementale (ATD24) propose deux services hébergés permettant à la secrétaire et à un élu d'accéder à tous les programmes, logiciels et toutes les données de la commune soit sur place en mairie soit en télétravail. L'offre comprend :

- Office 365 qui permet de disposer des outils de bureautique et de messagerie constamment mis à jour.
- Le Bureau Virtuel (BV) hébergé dans un data center localisé en France garantissant une sécurité renforcée et la sauvegarde de toutes les données. L'accès à ce BV sous Citrix se faisant depuis un simple PC, une tablette ou même un smartphone.

Le coût des licences pour un agent et un élu est de 1.020,50€ TTC par an.

Le Conseil approuve à l'unanimité

#### **Repas Estival 2023**

Le Comité des Fêtes APARD de Doissat organise son Repas Estival annuel le dimanche 30 juillet 2023. Environ 80 personnes y sont attendues.

# MAIRIE DE DOISSAT

## 24170

### LA JOURNEE FORESTIERE

La 14<sup>ème</sup> journée forestière organisée par le Comice Agricole Sud-Périgord de Belvès aura lieu le samedi 30 septembre 2023 à Doissat au croisement de la route du Lot et de l'impasse de Lamothe Haute au lieu-dit « La Mothe-Haute ».

La Commune et le Comité des Fêtes sont pleinement mobilisés pour aider et faire de cette nouvelle édition une réussite.

### Élagage et fibre optique

Monsieur le Maire présente les cartes du cheminement du réseau fibré sur notre territoire ainsi que l'avancée des travaux par secteurs.

Un rendez-vous sur le terrain avec Mr BROU de la société NGE (entreprise qui installe la fibre localement) a permis de mettre en évidence les zones à élaguer avant l'installation de la fibre optique majoritairement en aérien sur les poteaux téléphoniques actuels.

#### Journées Citoyennes d'Élagage

Environ deux journées citoyennes d'élagage seront proposées courant septembre/octobre aux bénévoles et aux propriétaires dont les parcelles en bordure des lignes téléphoniques actuelles seront au minimum un peu à élaguer. En mutualisant les bras volontaires et les machines, les coûts seront ainsi réduits.

**Attention**, il s'agira d'un léger élagage permettant juste d'installer la fibre mais celui-ci ne pourra se substituer à l'élagage réglementaire et obligatoire que tout propriétaire doit réaliser régulièrement. Un courrier en ce sens sera envoyé prochainement aux propriétaires concernés.

### Réunion SMDE24 – SIAEP SUD-PERIGORD

M. Michael BOULARD fait au Conseil un résumé de la dernière réunion du SIAEP SUD-PERIGORD qui gère l'eau potable sur notre secteur.

Le rapport annuel 2022 du SIAEP SUD-PERIGORD va être distribué dans les jours à venir. Il sera disponible sur le site de la commune (doissat.fr), diffusé sur PanneauPocket et un exemplaire papier consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.